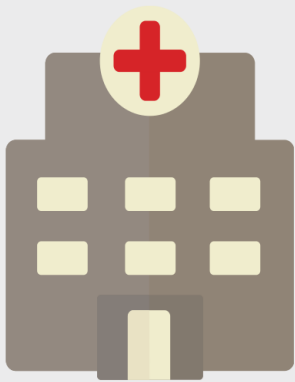


Le tiers payant, une avancée sociale pour tous



Les centres de santé mutualistes pratiquent depuis 40 ans le tiers payant



En tant que patient d'un centre de santé mutualiste et bénéficiaire du tiers payant, vous n'avez pas à avancer les frais de consultation



Aujourd'hui, les mutualistes agissent pour étendre cette mesure de justice sociale à l'ensemble des patients.

Acteurs de l'innovation sociale, les mutualistes font de l'accès à des soins de qualité pour tous, le cœur de leur engagement.